

Instituts de Formation Aides-Soignants APT & CAVAILLON

NOTICE D'INFORMATION 2020

Inscription à la sélection sur dossier en vue de l'entrée en formation préparant au D.E.A.S (Diplôme d'État d'Aide-Soignant) en **Septembre 2020**

CURSUS INTEGRAL & CURSUS PARTIEL

AVIS IMPORTANT

Début des inscriptions : **Lundi 20 avril 2020**
Clôture des inscriptions : **vendredi 5 juin 2020**
(cachet de LA POSTE faisant foi)

Si le cachet de LA POSTE sur votre enveloppe a dépassé la date de clôture des inscriptions ou si votre dossier est réceptionné incomplet, alors votre pré-inscription ne sera pas prise en compte. **Les frais d'inscription ne sont en aucun cas remboursables.**

Tout dossier déposé directement à l'institut sera refusé. Le cachet de LA POSTE sur votre enveloppe est **OBLIGATOIRE.**

Votre pré-inscription sera considérée comme **DÉFINITIVE** si votre dossier administratif réceptionné par nos services est complet. Vous recevrez alors un courriel validant votre inscription.

Dans le contexte exceptionnel de mobilisation nationale pour protéger au mieux l'ensemble de la population et éviter les rassemblements et les déplacements propices à la propagation de l'épidémie de COVID-19, pour l'année 2020 uniquement, la sélection est effectuée par le seul examen du dossier (*Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'État d'Aide-Soignant et d'auxiliaire de puériculture, article 13*).

MODALITES D'INSCRIPTIONS

Vous devez obligatoirement vous préinscrire sur internet à l'adresse suivante :

www.erfpp84.fr

Rubrique : « **Inscriptions formations** » / « **Aide-Soignant** »

Une adresse e-mail personnelle est indispensable pour la pré-inscription en ligne. À la suite de votre pré-inscription en ligne, vous devez envoyer votre dossier accompagné des documents demandés :

UNIQUEMENT PAR COURRIER EN LETTRE SUIVIE



I.F.A.S. de CAVAILLON
CHI CAVAILLON LAURIS
119 avenue Georges CLÉMENCEAU
CS 50 157
84 304 CAVAILLON CEDEX

PROCÉDURE D'INSCRIPTION EN LIGNE

